

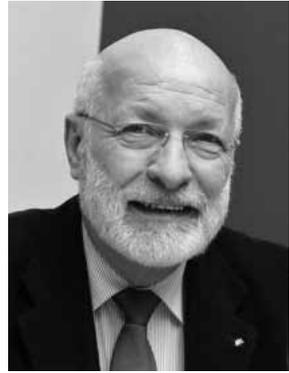
TRACES
S
TRACES
S

29 MAI 2005 - 29 MAI 2015

**DE L'ESPOIR D'UNE AUTRE EUROPE
AU REJET DE L'UNION EUROPÉENNE**

**29 MAI 2005 -
29 MAI 2015
DE L'ESPOIR
D'UNE AUTRE EUROPE
AU REJET DE
L'UNION EUROPÉENNE**

RAOUL MARC JENNA



**SOUVENIRS ET RÉFLEXIONS D'UN ANIMATEUR
NATIONAL DE LA CAMPAGNE « POUR UN NON DE
GAUCHE AU TCE » ET DE CE QUI A SUIVI**

29 mai 2005. Dix ans déjà. Une superbe campagne référendaire, une victoire et puis dix ans de trahisons et de reniements, de déception et de colère. Dix ans qui ont fait basculer bien des réformistes de l'UE dans le camp des adversaires de l'UE.

La campagne

Et pourtant ! Quelle fut belle cette campagne référendaire ! Un vrai printemps démocratique.

Tout avait commencé lorsque Jacques Chirac, le 14 juillet 2004, avait annoncé que le projet de « traité établissant une Constitution pour l'Europe »

adopté le 18 juin précédent par les chefs d'État et de gouvernement, allait être soumis, en France, à la sanction populaire par la voie du référendum.

J'avais abordé le sujet dans le chapitre III de mon livre *Europe, la trahison des élites*, dont le premier tirage était déjà presque épuisé. Mais il s'agissait alors d'un projet qui n'avait pas encore été approuvé par le sommet européen. Mon éditeur décida d'une nouvelle édition augmentée si j'étais capable, en quelques semaines, de fournir une analyse plus systématique du projet désormais définitif. Ce fut

mon devoir de vacances, cet été-là. Cette nouvelle version du livre reçut le prix des Amis du *Monde diplomatique* qui, comme peu le savent, se traduit par l'organisation de conférences dans toute la France. Ma campagne contre le TCE commençait dès l'automne 2004.

Bien entendu, je n'étais pas le seul à m'intéresser à ce projet. Parmi bien d'autres, il y avait Yves Salesse, président de la fondation Copernic et membre du Conseil d'État. Selon moi, un des meilleurs experts des questions européennes. Sinon le meilleur. Il avait déjà publié, en 2003 et 2004, plusieurs notes sur le projet de traité en négociation. Nous nous étions rencontrés. Dans le courant du mois de septembre, il m'a téléphoné pour me proposer le brouillon d'un texte. Celui-ci est devenu « l'Appel des 200 : dire non au traité constitutionnel pour construire l'Europe ». Grâce aux talents d'organisateur d'un ancien militant syndical, Claude Debons, nous fûmes en mesure de le présenter à la presse le 19 octobre 2004.

Ce jour-là, à la maison des Métallurgistes à Paris, autour d'Yves Salesse, il y avait 13 des 200 signataires : Francine Bavay (Les Verts), Hamida Ben Sadia (collectif Féministes pour l'égalité), Olivier Besancenot (LCR), José Bové (Confédération pay-

sanne), Éric Coquerel (MARS), Monique Dental (réseau féministe Ruptures), Marc Dolez (député PS), Roland Mérieux (Les Alternatifs), Claude Michel (CGT), Claude Saunier (sénateur PS), Francis Wurtz (député européen PCF), Malika Zédiri (collectif de chômeurs) et moi, comme militant altermondialiste et chercheur sur les questions de mondialisation pour le compte d'Oxfam International.

Yves Salesse et Claude Debons n'ont ménagé aucun effort pour que cette campagne, avant tout citoyenne, rassemble personnalités individuelles, mouvements associatifs, organisations syndicales et responsables politiques. De telle sorte qu'un large panel d'intervenants s'est trouvé peu à peu disponible pour couvrir toute la France. Il y avait Olivier Besancenot pour la LCR, Marie-George Buffet, Francis Wurtz et Patrick Le Hyaric pour le PCF. Venus du PS favorable au « oui », il y avait plusieurs dissidents : Marc Dolez et Claude Saunier, déjà cités, ainsi que Henri Emmanuelli, Laurent Fabius et Jean-Luc Mélenchon avec son mouvement « Pour la République sociale. » Les Verts, majoritairement favorables au « oui », étaient surtout représentés dans cette campagne du « non » par Martine Billard et Francine Bavay, très minori-

taires dans leur parti. Christiane Taubira faisait elle aussi campagne pour le « non ». Pour le syndicat Sud-Solidaires, il y avait Yannick Coupé. Et José Bové, pour la Confédération paysanne. Et puis, il y avait Attac avec Susan George, Bernard Cassen, Jacques Nikonoff. En avant-garde d'une multitude d'intervenants non liés à un parti ou à un mouvement, plusieurs personnes connues ou moins connues se sont investies dans cette campagne, comme les philosophes Marie-José Mondzain et Agnès Bertrand, des professeurs de droit comme Dominique Rousseau et Yves Regourd, le professeur de science politique Paul Alliès, l'informaticien Étienne Chouard et beaucoup d'autres.

C'est peu de dire que les partisans du « non » ont eu un accès limité aux débats télévisés

puisque ceux-ci étaient réservés aux partis politiques représentés à l'Assemblée nationale. Très intelligemment, le PCF partagea son quota avec des animateurs de la campagne du « non » qui n'étaient pas communistes.

Au début, fin 2004-début 2005, nous étions peu nombreux à sillonner la France. Et les sondages, en février 2005, donnaient tout au plus 30 % pour le « non ». Il fallait y croire pour passer des soirées devant un public clairsemé. J'attirais un peu plus de gens que les autres parce que j'étais déjà connu pour mes conférences sur l'OMC et les accords qu'elle gère et leur impact sur les politiques européennes. Je m'efforçais de montrer, grâce à un diaporama, les articles les plus importants du TCE qui justifiaient mon rejet. Les gens entendaient et voyaient les textes.



J'ai fait cela 132 fois, pendant deux à trois heures, l'après-midi ou le soir, surtout dans des villes de taille moyenne. D'autres, moins connus, ont manifesté un courage formidable pour aller dans des petits villages expliquer à 8-10 personnes les dangers du TCE. Un formidable travail de fourmis par des citoyens anonymes. D'authentiques résistants.

À l'époque, nous nous heurtions à un grand scepticisme, y compris au sein d'organisations politiques et syndicales signataires de l'Appel. J'ai décidé alors de sortir une brochure plus précise encore que le chapitre III de mon livre. Je l'ai appelée « Quand l'Union européenne tue l'Europe. Douze questions sur le TCE qui met fin au modèle européen ». J'expliquais en quoi ce texte n'était en rien une Constitution, qu'il n'était pas neutre philosophiquement, qu'il n'était pas neutre politiquement, qu'il ne respectait pas le principe fondamental de la souveraineté du peuple, qu'il ne garantissait pas l'indépendance et la neutralité de la Commission européenne, qu'il ne représentait en aucun cas une avancée sociale, qu'il mettait en danger l'existence des services publics, qu'il n'offrait aucune garantie d'une politique étrangère et de défense européennes, qu'il ne protégeait

pas contre la mondialisation néolibérale, qu'il serait très difficile de le modifier, qu'il n'apportait guère d'éléments positifs nouveaux et que son rejet permettrait de reprendre le processus d'intégration européenne sur des bases enfin démocratiques, sociales et écologiques. Il s'agissait de contrer les affirmations des partisans du « oui » qui prétendaient exactement l'inverse.

Comme l'excellent dossier établi de son côté par le journal *l'Humanité*, ma brochure a connu une diffusion considérable. J'ai aussi réalisé un DVD qui montrait le lien entre les accords de l'OMC, dont l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), et le TCE.

Avec cette documentation et à partir du moment où le texte fut disponible gratuitement dans les bureaux de La Poste, sous format journal, les gens disposaient enfin des moyens de s'informer. Il faut se souvenir que presque tous les médias faisaient l'impasse sur ce sujet.

C'est alors qu'il s'est passé quelque chose : les gens se sont appropriés le texte. Je pense que, pour une partie de la population, certes minoritaire mais consciente et agissante, ils y étaient préparés. Depuis la campagne contre l'Accord multilatéral pour l'investissement (AMI) début 1998, émergeait peu à

peu la conscience qu'il fallait se méfier des textes européens ou internationaux - toujours négociés dans le plus grand secret, toujours rédigés dans un langage technocratique où les mots ne disent plus ce qu'il sont censés vouloir dire. Ces textes, accessibles seulement grâce à des fuites, concernaient pourtant directement des choix de société fondamentaux et nos vies au quotidien. Les gigantesques manifestations de Seattle en 1999, qui avaient paralysé le déroulement de la conférence ministérielle de l'OMC avaient attiré l'attention sur les accords gérés par cette institution. Le mouvement altermondialiste était en train de naître. En France, l'Observatoire de la mondialisation, puis Attac, ainsi que d'autres structures plus modestes, s'efforçaient de sensibiliser les médias, l'opinion publique et les élus. C'est à cette époque que j'ai commencé à publier des articles sur le rôle de la Commission européenne dans la mise en œuvre des accords de l'OMC, en particulier l'accord sur le commerce des services (AGCS) et l'accord sur les droits de propriété intellectuelle qui donnait naissance dans l'UE à une directive 98/44 sur le brevetage du vivant végétal, animal et humain. Fin février 2003, une grande manifestation contre l'AGCS fut organisée à Bruxelles

au moment où Pascal Lamy, alors commissaire européen, allait présenter à l'OMC ses propositions de mise en concurrence de activités de service dans l'UE.

On sentait qu'un mouvement citoyen commençait à émerger. On en avait eu l'indice fin juin 2000 lors du rassemblement de Millau à l'occasion du procès de José Bové et de ses compagnons. On en a eu confirmation en août 2003 lors de l'impressionnant rassemblement du Larzac qui a réuni près de 300 000 personnes. Chaque fois, dans les débats organisés, on s'efforçait de décrypter des textes abscons, mais terriblement importants pour nos vies.

Je suis tout à fait convaincu que ce travail nouveau d'éducation populaire consistant à décoder des textes européens et internationaux d'une importance capitale pour notre quotidien a joué son rôle dans l'appropriation du texte du TCE par les citoyens, en février-mars 2005. On voyait des simples citoyens écrire leur tract, imaginer leur affiche, composer leur diaporama, organiser leur réunion publique. Dans chaque quartier, dans chaque village. Sans se soucier des étiquettes politiques. Parce que le peuple de France sait quand il doit se lever pour protéger ce qu'il a arraché en 1789 : la souveraineté populaire, ce « Vive la nation ! » hurlé

à Valmy aux Prussiens venus rétablir la monarchie.

Un printemps démocratique est né alors. Un peuple se réappropriait son destin. En dépit du poids de l'appareil d'État mis au service du « oui » ; en dépit de la propagande de la droite, en dépit des mensonges du PS (j'avais dénoncé chacun des mensonges du PS de Hollande, d'Aubry, de Strauss-Kahn dans un texte intitulé *Réponses aux éléphants qui trompent énormément*), en dépit de la direction des Verts et surtout en dépit du rouleau compresseur médiatique. Des politiques et des journalistes se sont mis à proférer des insultes à l'égard des partisans du « non ».

Car, il faut le rappeler, rien ne fut épargné aux militants pour un « non » de gauche. Les pires accusations furent proférées : « vous êtes contre la paix, vous voulez la guerre, vous êtes des nationalistes (au sens "extrême droite" du terme), vous allez livrer l'Europe aux USA », etc. Depuis juillet 2004, les ténors du PS martelaient que « pour la première fois, ce texte dessine l'Europe que nous voulons, une Europe politique et sociale » et que, « sans le traité l'Europe demeurerait un marché et seulement un marché. » (*Le Monde*, 3 juillet 2004). Un professeur de droit, député européen PS, publiait publié une version abrégée du TCE

sans en avertir le lecteur. Cohn-Bendit assurait que le TCE était « une réponse à l'OMC ». Une véritable alliance politico-médiatique s'est créée pour manipuler l'opinion publique et discréditer ceux qui pensaient différemment. En 2005, dans son écrasante majorité, la presse écrite, parlée et télévisée a gravement failli à son devoir d'informer honnêtement.

Toute la presse, à l'exception du *Monde diplomatique*, de *Politis* et de *l'Humanité*, réduisait le débat sur le TCE à un conflit entre pro-européens et anti-européens.

Or, je peux en témoigner, s'il y avait, à l'époque, dans le camp du « non » une petite minorité nationaliste ou souverainiste, franchement hostile à toute idée d'unir les peuples d'Europe, la position de l'immense majorité des partisans du « non » pouvait se résumer en ces mots : « oui à l'UE, mais pas cette UE-là ». Ceux qui ont fait la majorité du « non » demandaient une refonte, une réforme des traités pour que les fondements de l'UE ne soient plus idéologiquement orientés et privilégient une Europe démocratique, sociale et écologique. Ils croyaient l'UE réformable et espéraient que le rejet du TCE provoquerait cette réforme. Et s'il y a bien eu un rejet, c'est davantage un rejet des défaillances des gouvernants qu'un rejet de principe de l'UE.

Ce qui a été sanctionné par-dessus tout, c'est l'incapacité des gouvernements à concrétiser le rêve européen. Ce qui a été refusé, c'est une Europe limitée au commercial, à l'économique et au financier. Ce qui a été condamné, c'est l'absence d'Europe démocratique, d'Europe sociale, d'Europe écologique. Ce que demandait l'immense majorité, ce n'est pas moins d'Europe, mais plus d'Europe. Pour réaliser une autre Europe que celle des marchands, des hommes d'affaires et des banquiers. Tel était l'état d'esprit des milliers de personnes rencontrées pendant la campagne référendaire.

Alors que jusqu'en mars, le mouvement pour le « non » avait été essentiellement un mouvement citoyen, à partir du moment où, vers le 10 mars, le « non » atteint 40 % dans les sondages, de grandes réunions publiques avec des ténors politiques sont organisées et le mouvement prend alors l'ampleur qui conduit au succès. Pour clore la campagne, un grand rassemblement se tient place de la République, à Paris.

Le résultat

Le soir du 29 mai, le « non » recueille 54,68 % des suffrages

exprimés. C'est, majoritairement, un « non » de gauche.

Le « non » l'a emporté chez 56 % des salariés du secteur privé et 64 % des salariés du secteur public. Il l'a emporté chez 56 % des professions intermédiaires, chez 71 % des chômeurs, chez 70 % des agriculteurs, chez 80 % des ouvriers. Jamais, depuis longtemps, on n'avait observé un tel vote de classe.

En fonction des proximités partisans, 91 % des sympathisants du PCF, 85 % des sympathisants de la LCR, 62 % des sympathisants des Verts et 57 % des sympathisants socialistes ont voté « non »¹. Un formidable désaveu pour la direction du PS et des Verts.

Quelques jours plus tard, aux Pays-Bas, le « non » l'emportait avec 61,54 %.

Le déni et le crime

L'UMP, les centristes, le PS et une partie des Verts se moquent du peuple, se moquent de la démocratie. Ils ont refusé d'accepter le résultat du référendum. Ils n'ont pas résisté à ce que le professeur Maruani a appelé « la tentative putschiste » (*Les Échos*, 3 juin 2005).

¹ Synthèse des analyses des résultats du référendum du 29 mai 2005 réalisée par Sinople, le centre d'études du groupe des Verts au Parlement européen (favorable au « oui »), sur la base des enquêtes effectuées par les instituts CSA, IPSOS, Louis-Harris et SOFRES, 2 juin 2005. Pourcentages établis en proportion des suffrages exprimés.

Il y a eu, d'abord, cette forfaiture du président de la République qui n'a pas retiré sa signature, en l'occurrence celle de la France, au bas d'un traité que le peuple de France avait rejeté. Formellement, le texte restait en débat au niveau européen.

Ce qui a permis à Sarkozy de négocier un traité de Lisbonne à 99 % semblable au texte rejeté par les peuples de France et des Pays-Bas. Il restait alors à obtenir l'indispensable modification de la Constitution de la France pour l'adapter au nouveau traité. La majorité dont disposait Sarkozy n'était pas suffisante pour modifier la Constitution. Grâce à l'aide du PS et des Verts, cette majorité fut réunie le 4 février 2008, lors de la réunion du Congrès à Versailles. En effet, c'est grâce au vote favorable ou à l'abstention de cent soixante-quatorze parlementaires PS et de trois Verts que la révision de la Constitution a été possible et que le Traité de Lisbonne est entré dans le droit français.

Pourtant, à la veille des élections de 2007, F. Hollande et le programme du PS prenaient un engagement : « tout nouveau traité européen passera par un référendum ». Un mensonge de plus du PS qui en a fait sa pratique politique quotidienne...

Tout au long des 135 conférences que j'ai donné contre le

traité transatlantique en négociation, j'ai entendu chaque soir des gens me dire « à quoi bon donner notre avis, quand on le donne, ils n'en tiennent pas compte ». Je n'hésite pas à affirmer que les partis politiques qui ont permis que le Traité de Lisbonne devienne une réalité ont commis un crime contre la démocratie. Car ils ont poussé des centaines de milliers d'électeurs à ne plus avoir confiance dans le processus électoral.

La suite

Après le Traité de Lisbonne, plus rien n'a fait obstacle à la volonté d'abolir la souveraineté populaire au profit d'institutions supranationales au service du monde des affaires et de la finance. Le processus s'est accéléré, la social-démocratie européenne (dont les élus PS au Parlement européen) non seulement ne faisant pas barrage, comme on était en droit de s'y attendre de la part d'un courant politique censé protéger les plus faibles, mais au contraire s'inscrivant à l'avant-garde de cette évolution.

La crise financière qui a éclaté en 2008 a servi de prétexte pour aller plus loin encore dans la négation de la souveraineté populaire et la régression démocratique.

Et une fois de plus, c'est la même méthode, à l'œuvre depuis 1957, qui a été employée. Ils s'agit

de la « méthode Monnet », utilisée pour la première fois lorsqu'il s'est agi de créer la Communauté européenne du Charbon et de l'acier (CECA), en 1952. Jean Monnet n'était pas un homme particulièrement attaché aux idéaux démocratiques. Négociant en spiritueux, il s'était enrichi pendant la prohibition au point de pouvoir créer sa propre banque. C'était un homme du monde des affaires et de la finance qui n'avait aucune confiance dans la démocratie. Il a mis au point une méthode qui consiste à conférer des compétences politiques de plus en plus importantes dans des secteurs essentiels à des institutions de nature technique échappant à tout contrôle démocratique. Avec succès. La clé de voûte de tout système démocratique, la séparation des pouvoirs, n'existe pas dans les institutions européennes. Dans certains domaines, la Commission européenne est, à elle seule, pouvoir législatif, exécutif et judiciaire. L'organe suprême de la décision politique au niveau européen, le conseil des ministres, n'est responsable comme tel devant aucune assemblée européenne.

Cette méthode Monnet va être appliquée à chaque traité. Et, depuis le putsch du Traité de Lisbonne, avec une intensité nouvelle. En 2012, le mécanisme

européen de stabilité (MES) et le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire (TSCG), comme les traités précédents, ont augmenté, mais cette fois dramatiquement, les pouvoirs d'institutions qui échappent à tout contrôle démocratique : la Commission européenne, la Banque centrale et la Cour de justice.

Le MES, dont le siège est fixé à Luxembourg (!), est doté du statut d'une institution financière internationale bénéficiant des immunités dont jouissent les institutions internationales. Il n'a donc aucun compte à rendre ni au Parlement européen, ni aux parlements nationaux, ni aux citoyens des États membres et ne peut en aucun cas faire l'objet de poursuites. Par contre, doté de la personnalité juridique, le MES pourra ester en justice. Locaux et archives du MES sont inviolables. Il est exempté de toute obligation imposée par la législation d'un État Membre. Le MES, ses biens, fonds et avoirs jouissent de l'immunité de toute forme de procédure judiciaire. Les États membres, s'engagent « de manière irrévocable et inconditionnelle » à fournir leur contribution au capital du MES. Ils s'engagent à verser les fonds demandés par le MES *dans les 7 jours suivant la réception de la*

demande. Le MES peut décider de revoir les contributions de chaque État membre. Cette décision s'imposera automatiquement. Lorsque le MES décide d'octroyer un soutien à la stabilité, c'est la Commission européenne, en liaison avec la Banque centrale européenne et le FMI (= la très sinistre troïka), qui négocie avec l'État demandeur les conditions dont est assorti ce soutien. Cette négociation doit s'inscrire dans le respect du pacte budgétaire (TSCG.) La Commission européenne, en liaison avec la BCE et le FMI, est chargée du respect des conditions imposées. En cas de litige entre le MES et un État membre, c'est la Cour de justice de l'UE qui est compétente.

Quant au TSCG, il impose aux gouvernements des budgets équilibrés. C'est la Commission européenne qui décide s'il y a un déficit structurel d'un État. Les États ont dû introduire la règle de l'équilibre budgétaire dans leur Constitution et mettre en place un mécanisme automatique de correction « qui n'est pas soumis à la délibération parlementaire ». Ce ne sont plus les élus de la nation, mais le Conseil constitutionnel qui veille à la conformité des budgets avec cette nouvelle règle. Lorsqu'un État connaît des déficits en dépassement des règles instituées (3 % du PIB de déficit, 60 % du PIB de dette), il doit soumettre un programme

de réformes structurelles contraignantes à la Commission et au Conseil. Lorsque la Commission affirme qu'un État est en infraction, les sanctions proposées sont automatiques et les autres États doivent les soutenir sauf si une majorité qualifiée est atteinte pour s'y opposer. Tout État qui estime qu'un autre État ne s'est pas conformé aux règles de ce traité peut porter plainte devant la Cour de justice de l'Union européenne. La Commission désignera les États qui devront être entraînés par les autres États devant cette Cour.

Pour rappel, quand on parle de « réformes structurelles », il s'agit d'abord des privatisations. C'est non seulement la liquidation d'un patrimoine acquis avec l'argent de tous, mais c'est aussi l'abandon des outils créés pour rendre accessibles au plus grand nombre l'eau potable, le logement, la santé, l'éducation, la culture, les transports, les loisirs. De telle sorte que tout ce qui va dans le sens d'une plus grande égalité des droits, tout ce qui fait société, disparaisse au profit d'une société du chacun pour soi. Les réformes structurelles, c'est aussi la remise en question radicale du droit du travail, fruit de tant de luttes acharnées. Contrairement à ce que martèlent ces nouveaux directeurs de conscience qui sévissent dans les journaux, à la radio et à la télé, le droit du travail,

ce n'est pas un catalogue de privilèges. C'est un inventaire de règles pour se protéger contre la violence et la rapacité des patrons et de leurs actionnaires. Les réformes structurelles, enfin, c'est livrer les salariés au bon vouloir des entreprises en remplaçant la loi par le contrat. La loi, gardienne de l'intérêt général, impose les mêmes règles partout. Le contrat, typique d'une société qui a renoncé à la solidarité, laisse le salarié dans un face à face avec le patron et donc dans une relation inégalitaire puisque le primat européen de la concurrence permet aux patrons d'user du chantage à l'emploi dans un contexte où la libre circulation des personnes est devenue l'instrument du dumping social.

Après le Traité de Rome de 1957, l'Acte unique de 1986, le traité de Maastricht de 1992, celui de Lisbonne de 2007, voici, avec ces deux nouveaux traités étroitement liés, le Mécanisme européen de stabilité et le TSCG, l'acte V du processus de démantèlement des règles démocratiques.

Que reste-t-il, après tous ces traités, du principe « tous les pouvoirs émanent du peuple », arraché en 1789 ?

Le bilan de l'Union européenne s'impose : un échec

La démocratie et la justice sociale sont les grandes oubliées

de cette construction européenne qui, pour paraphraser Pierre Bourdieu, est bien davantage une destruction démocratique et sociale. Mais il ne s'agit pas d'un oubli. Il s'agit d'une volonté. Au départ du processus baptisé « méthode Monnet », un système oligarchique a progressivement été mis en place au mépris de la souveraineté des peuples.

La Cour de justice de l'UE, s'appuyant sur une interprétation extensive des traités, a construit un ordre juridique imposé aux États et à leurs ressortissants, qui comporte des choix de société sur lesquels jamais personne ne s'est prononcé et qui bafoue les droits humains fondamentaux tels qu'ils sont énumérés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, en particulier ces droits déclinés aux articles 22 à 27 : droit à la sécurité et à la protection sociales, au travail, à un niveau de vie suffisant, au logement, à la santé, à l'éducation, à la vie culturelle...

Le libre-échange érigé en dogme est devenu l'instrument non pas de la prospérité des peuples, mais de leur asservissement. Ceux-ci sont soumis à la concurrence débridée à laquelle se livrent les firmes à la recherche du moins-disant social, fiscal et écologique, dressant les salariés d'Europe les uns contre les autres et faisant renaître, de ce fait, les

formes les plus dangereuses de nationalisme.

La pauvreté, la précarité et le chômage ont atteint des sommets inconnus depuis un siècle. Les politiques de l'UE ont ressuscité une catégorie que les luttes sociales avaient fait disparaître : le travailleur pauvre. Elles ont amplifié un phénomène autrefois marginal : le travailleur détaché.

Cette Union européenne est inféodée aux États-Unis et la négociation d'un grand marché transatlantique UE-États-Unis prépare la transformation de ses 28 États membres en 28 colonies américaines.

Cette Union européenne est la négation de l'idéal d'union démocratique et solidaire des peuples d'Europe.

L'Union européenne, une dictature qui n'est pas réformable

L'adoption d'un traité quasi identique à celui rejeté, il y a dix ans, par les peuples de France et des Pays-Bas, a tué tout espoir de réformer l'Union européenne dans un sens conforme à l'intérêt général.

Ce qui s'est passé par la suite, avec des traités niant toujours plus la souveraineté des peuples, a convaincu un nombre toujours grandissant de gens, en France,

mais aussi dans un grand nombre de pays, que l'Union européenne n'est pas réformable.

Celle-ci a engendré un monstre qui s'appelle la Commission européenne. Il y a peu, l'économiste et collaborateur de journaux britanniques, Anatole Kaletsky, soulignait, le 9 février 2015, la nuisance de cette institution en ces termes : « *The primacy of bureaucracy over democracy is a core principle that EU institutions will never compromise* » (la primauté de la bureaucratie sur la démocratie est un principe central auquel les institutions de l'UE ne renonceront jamais). Des propos d'une grande lucidité qui soulignent que l'UE n'est pas réformable.

Ces propos ont reçu une confirmation éclatante de la bouche même de la plus haute personnalité de l'UE. En cette année du dixième anniversaire du rejet du TCE, quelques jours après la victoire électorale de Syriza en Grèce, le président de la Commission européenne, le Luxembourgeois Jean-Claude Juncker, a prononcé ces paroles qui donnent à l'Union européenne tout son sens antidémocratique : « il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens » (*Le Figaro*, 29 janvier 2015).

Une forme nouvelle de dictature s'est imposée.